

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 2 février 2021

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, GUILLIN, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, ROYER, DUBAS, FORTINI

Mmes LANUEL-LE MARECHAL, DELALANDE, VERON, VIVIER, ROZOT, TREIBER, DOERLER, BERGÉ, FRANCÈS, OGER, KUBLER, KRIER, PARET.

**Secrétaire de séance :** A l'unanimité Monsieur Patrick DUBAS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 : à l'unanimité.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **1 décision** a été prise.

M. CHANUT informe de la nomination de Mme Marion KUBLER, nouvelle conseillère municipale en remplacement de Mme Marguerite LECLERE, qui a présenté sa démission.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des différentes décisions prises dans le cadre des conventions.

**1°) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget**

Délibération adoptée à l'unanimité

**2°) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Délibération adoptée à l'unanimité

**3°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Délibération adoptée à l'unanimité

**4°) Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Délibération adoptée à l'unanimité

**5°) Contrat groupe assurance santé**

Délibération adoptée à l'unanimité

**6°) Contrat Local de Sécurité 2013-2018 : avenant de prolongation n°2**

Délibération adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Pas de questions orales.

**Informations données par M. Chanut sur le calendrier budgétaire :**

- ⇒ Conseil municipal prévu le 15 mars 2021 (DOB)
- ⇒ Conseil municipal prévu le 12 avril 2021 (Budget Primitif)
- ⇒ Conseil municipal prévu le 21 juin 2021 (Compte Administratif)
- ⇒ Commission Finances : les 8 mars (DOB), 29 mars (BP) et 14 juin (CA)

M. Chanut a été contacté par une infirmière qui proposait avec ses collègues professionnels de santé locaux d'organiser un samedi un centre de vaccination au Centre Socioculturel. M. Chanut a fait remonter l'information auprès de la métropole qui centralise les offres. Cependant, il semble que la logistique rende difficile l'ouverture d'un centre temporaire, de plus c'est le préfet qui décide.

La ville de Seichamps a mis à disposition 2 agents administratifs pour apporter un soutien à la plateforme de rendez-vous pour les vaccinations. Il est à souligner que peu de communes s'étaient proposées.

**Informations données par Mme Lanuel-Le Marechal :**

Elle informe sur les centres de vaccinations : 9 centres répartis sur la Métropole. Le plus proche de Seichamps se trouve à Essey-lès-Nancy, pôle Pasteur Kléber.

A une question de Mme Bergé concernant le problème de mobilité de certaines personnes, elle précise que le réseau Gérard Cuny peut prendre le relais et proposer une solution de transport.

Elle rappelle qu'il convient que les élus du conseil municipal recontactent les personnes âgées dont ils sont les référents afin de les rassurer sur la vaccination Covid 19. A ce jour, il n'y a plus de possibilité de rendez-vous pour la 1<sup>ère</sup> injection. La prise de rendez-vous reprendra dès que possible en fonction de la disponibilité des vaccins.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h10.

Le secrétaire de séance,  
Patrick DUBAS

Le Maire,  
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :  
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURS A 214 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
19/01/2021	01/2020	Demande de subvention pour l'installation de 6 caméras de la voie publique raccordées au Centre de Surveillance Urbain de la métropole

**Délibération N° 01**

**Objet : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget**

En exercice : 27  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 ⇒ **452 520 €**  
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Chapitre	Objet	Montant
21	2135 – Aménagements bâtiments	20 000 €
	2158 – Matériel et outillage techniques	10 000 €
	21571 – Matériel roulant de voirie	24 000 €
	21571 – Véhicule électrique de nettoyage	33 600 €
	2183 – Tableaux numériques interactifs	15 200 €
	2188 – Remplacement horloge Eglise	660 €
	2188 – Autres équipements	4 000 €
		<b>107 460 €</b>

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

**Délibération N° 02**

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette nouvelle dotation.

Pour la programmation 2021 de la DETR, les opérations d'aménagement du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par le projet suivant

- **Rénovation de la toiture de l'école Louise Michel**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de rénovation thermique des bâtiments, la Ville envisage le remplacement de la toiture de l'école Louise Michel avec la pose d'un isolant thermique. Les coffres sous toiture et planches de rives sont

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

en bois et fortement dégradés mais surtout ils sont recouverts de tôles amiantées dont certaines sont déjà tombées au sol par le vieillissement des ancrages rendent ces travaux prioritaires.

Le coût de cette opération s'élève à 124 957 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de rénovation énergétique, la Ville souhaite mener un diagnostic global de l'ensemble de son parc immobilier afin de programmer des travaux de rénovation de son patrimoine sur plusieurs exercices. L'objectif prioritaire de ce diagnostic est d'identifier des solutions pour démarrer une transition énergétique, réduire les consommations énergétiques et anticiper les réglementations en la matière. D'autres points, tels que l'accessibilité et les mises aux normes seront également traités, pour établir ce diagnostic de tous les bâtiments et permettre ainsi d'avoir une stratégie et un échéancier de travaux de remise en conformité de notre parc.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ALEC, des premiers travaux concernant des menuiseries extérieures et une chaudière ont été déjà identifiés comme prioritaires et sont d'ores et déjà programmés.

Le coût global de ce projet s'élève à 103 367 € HT : phase diagnostic (66 560 €) et premiers travaux menuiseries extérieures (26 600 €) et chaudière (10 207 €).

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le dossier ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Toiture école Louise Michel	124 957 €	40 %	49 983 €
2	Diagnostic et rénovation bâtiments communaux	103 367 €	40 %	41 347 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

### Délibération N° 03

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

L'Etat depuis 2016, s'est engagé en faveur d'un soutien à l'investissement public local avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans le cadre du plan de relance, des crédits exceptionnels, fléchés sur des thématiques particulières, s'ajoutent à la DSIL « classique annuelle » de 2021.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Dans ce cadre, les opérations proposées doivent être structurantes et emblématiques pour le territoire.

Pour la programmation 2021 de la DSIL, les opérations de transition énergétique, de rénovation thermique, de développement du numérique, de mise en valeur de l'espace public et de développement de l'attractivité ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps souhaite saisir cette opportunité et s'inscrire dans la démarche du plan de relance en présentant les projets suivants :

- **Diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de rénovation énergétique, la Ville souhaite mener un diagnostic global de l'ensemble de son parc immobilier afin de programmer des travaux de rénovation de son patrimoine sur plusieurs exercices. L'objectif prioritaire de ce diagnostic est d'identifier des solutions pour démarrer une transition énergétique, réduire les consommations énergétiques et anticiper les réglementations en la matière. D'autres points, tels que l'accessibilité et les mises aux normes seront également traités, pour établir ce diagnostic de tous les bâtiments et permettre ainsi d'avoir une stratégie et un échéancier de travaux de remise en conformité de notre parc.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ALEC, des premiers travaux concernant des menuiseries extérieures et une chaudière ont été déjà identifiés comme prioritaires et sont d'ores et déjà programmés.

Le coût global de ce projet s'élève à 103 367 € HT : phase diagnostic (66 560 €) et premiers travaux menuiseries extérieures (26 600 €) et chaudière (10 207 €).

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Rénovation de la toiture de l'école Louise Michel**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de rénovation thermique des bâtiments, la Ville envisage le remplacement de la toiture de l'école Louise Michel avec la pose d'un isolant thermique. Les coffres sous toiture et planches de rives sont en bois et fortement dégradés mais surtout ils sont recouverts de tôles amiantées dont certaines sont déjà tombées au sol par le vieillissement des ancrages rendent ces travaux prioritaires.

Le coût de cette opération s'élève à 124 957 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Parcours sportif urbain**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité des territoires, de sa politique intergénérationnelle et de la promotion de l'activité physique et de la santé, la Ville de Seichamps souhaite la création d'un parcours sportif urbain. Favoriser le bien-être et le mieux vivre ensemble dans une période troublée incitant au repli sur soi est notre objectif

Ce projet prévoit l'installation de plusieurs équipements de fitness adaptés à tous publics pour favoriser le lien intergénérationnel. Il permettrait une connexion entre tous les parcs de la commune et serait accessible par tous les usagers tant sur le plan de la proximité que sur le niveau de difficulté.

Le coût de ce projet s'élève à 128 830 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Achat d'un véhicule électrique de nettoyage de la voirie**

Dans le cadre de la gestion de son parc automobile et de sa politique de transition énergétique, la Ville qui avait investi dès 2010 dans un véhicule électrique souhaite renouveler ce véhicule ancienne génération et procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression.

Le coût de ce projet s'élève à 27 996 € HT (bonus écologique déduit).

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Panneaux d'information numérique**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement de l'espace urbain, de sa communication auprès d'un large public et de la promotion de ses manifestations culturelles et associatives, la Ville souhaite installer 2 panneaux d'information numérique.

Le coût de ce projet s'élève à 26 000 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Tableaux Numériques Interactifs**

Dans le cadre de sa politique du développement du numérique dans ses établissements scolaires, la Ville, pionnière en la matière, envisage l'acquisition de 4 tableaux numériques interactifs pour équiper le Groupe scolaire Georges De La Tour. Ils viendront remplacer les anciens Tableaux Blancs Interactifs.

Le coût de ce projet s'élève à 12 615 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les dossiers ci-dessous :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
Diagnostic et rénovation des bâtiments communaux	103 367 €	40 %	41 347 €
Rénovation toiture Louise Michel	124 957 €	40 %	49 983 €
Parcours Sportif Urbain	128 830 €	40 %	51 532 €
Véhicule électrique	27 996 €	40 %	11 198 €
Panneaux d'information numérique	26 000 €	40 %	10 400 €
Tableaux Numériques Interactifs	12 615 €	40 %	5 046 €

- De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

**Délibération N° 04****Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

En exercice : 27  
 Présents : 27  
 Votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre :  
 Abstention :

**Rapporteur** : Charles COLNOT

L'emploi du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permet la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018.

L'appel à projets 2021 du FIPD prévoit que les investissements concernant la mise en place de vidéo protection de la voie publique sont éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par le projet suivant

- **Mise en place de la vidéo protection**

Dans le cadre de la sécurisation des lieux publics, la ville de Seichamps en collaboration avec la Métropole du Grand Nancy souhaite créer son système de vidéo protection et procéder à la pose de 6 caméras dômes reliées directement au Centre de Supervision Urbain.

Le coût de cette opération est évalué à 44 099 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur de 20%.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de la Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le dossier ci-dessous :

<b>Désignation des opérations d'investissement éligibles</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>Taux subvention sollicité</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Installation de 6 caméras	44 099 €	20 %	8 819 €

- De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

**Délibération N° 05**

**Objet : Contrat groupe assurance santé**

En exercice : 27  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

**Exposé des motifs :**

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la VILLE de SEICHAMPS de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020 ;

DECIDE :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la VILLE de SEICHAMPS charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.  
La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

### **Délibération N° 06**

#### **Objet : Contrat Local de Sécurité 2013-2018 : avenant de prolongation n°2**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Charles COLNOT

Le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) du Grand Nancy pour la période 2013 à 2018 a été approuvé par délibération du 5 juillet 2013.

Le rôle du C.L.S. n'est pas de répondre à l'ensemble des enjeux de sûreté. Il ne se fixe pas pour objectif de traiter de la grande délinquance où l'Etat est seul compétent. Il s'inscrit dans le principe entériné par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, de la nécessaire complémentarité des acteurs dans la lutte contre la délinquance.

Ses objectifs sont doubles :

- Permettre, avec les moyens existants et leur mise en synergie, une meilleure coordination entre les différents acteurs, et éventuellement la mise en place de moyens supplémentaires,
- Accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de délinquance et faire baisser le sentiment d'insécurité.

Quatre principaux axes constituent l'architecture du C.L.S., dans sa volonté d'être au plus proche des réalités délinquantes qui s'exercent dans le Grand Nancy :

- Préservation du cadre de vie et protection des espaces,
- Prévention des comportements à risques dans l'espace public,
- Cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale,
- Maintien de la dynamique partenariale.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

La gouvernance du C.L.S. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Comité Prévention Sécurité des Maires, Groupe Local de Traitement de la Délinquance...) permet de développer une dynamique partenariale dans le respect des compétences de chacun et de mettre en œuvre une démarche concrète pour contribuer à résoudre sur notre territoire les problèmes de sécurité dits de « proximité ».

Au regard de cette dynamique partenariale satisfaisante et après avis favorable du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.P.D.R.), il avait été proposé lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, de proroger le C.L.S. jusqu'au 31 décembre 2020, notamment afin de permettre aux nouveaux élus et acteurs institutionnels de définir et d'élaborer ensemble le futur C.L.S., au regard des problématiques, des dispositions réglementaires en vigueur et des enjeux pour notre territoire.

En raison de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences, le C.L.S. est de nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n° 2 au Contrat Local de Sécurité, qui proroge la durée de ce document-cadre jusqu'au 31 décembre 2021,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat Local de Sécurité, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier, et les éventuels avenants jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

**RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS**

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
08/02/2021	7.1	Décisions budgétaires	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget	3	01
08/02/2021	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	4	02
08/02/2021	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)	5	03
08/02/2021	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	8	04
08/02/2021	4.1.1	Délibérations et conventions	Contrat groupe assurance santé	9	05
08/02/2021	6.4	Autres actes réglementaires	Contrat Local de Sécurité 2013-2018 : avenant de prolongation n°2	10	06

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pascal MANGEOT	
Stéphane GUILLIN		Marguerite LECLERE	
Yveline LANUEL		Pierre SCHNEIDER	
Juan-Ramon GARCIA		Dominique BERGÉ	
Claire DELALANDE		Florent CHARPENTIER	
Alain DECLERCQ		Véronique FRANCÈS	
Armelle VERON		Boris BRZAKOVIC	
Charles COLNOT		Rachel OGER	
Macha VIVIER		Clément ROYER	
Jocelyne ROZOT		Catherine KRIER	
Frédéric MARTIN		Patrick DUBAS	
Pascale TREIBER		Evelyne PARET	
René KEINERKNECHT		Roland FORTINI	
Marie DOERLER			